

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 31 (1985)

Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENTREE LIBRE

INFORMATIONS JURIDIQUES

le jeudi 18 avril 1985
à 18 h 30

à la Porte de la Suisse, 11 bis, rue Scribe, Paris 9^e

RÉUNION D'INFORMATION

LE RÉGIME EN SUISSE DE L'ASSURANCE MALADIE LE FONDS SUISSE DE SOLIDARITÉ

Exposés généraux, questions et réponses,
présentation audio-visuelle

INTERVENANTS

- M. Lucien PAILLARD,
Directeur suppléant du Secrétariat des Suisses de l'Etranger
- M. Benito INVERNIZZI,
Directeur du Fonds Suisse de Solidarité
- M. J.-Michel ALLET,
Mandataire commercial auprès de la Société vaudoise et romande
de secours mutuels
- Une spécialiste des problèmes de sécurité sociale en France.

ORGANISATEUR

: La Fédération des Sociétés Suisses de Paris
en liaison avec le Secrétariat des Suisses de l'Etranger.

RENSEIGNEMENTS

: Messager Suisse, 11, rue Paul-Louis Courier, 75007 Paris
(Tél. : (1) 544.68.41 (9 h - 13 h - 15 h - 17 h).

PROGRAMME

Le 26 Février dernier, des Suisses de Paris ont été invités à une réunion extra-professionnelle dans le cadre à l'instar du titre **Rue de Rennes 20 - Suisse à Paris** pour recevoir Jean de Bovis, Secrétaire général de la Caisse suisse de Paris, et d'autres personnes ayant une expérience particulière sur le sujet. Ces personnes sont : Mme Barbara BAUER, Mme Barbara INVERNIZZI, M. Pierre JONNERET, M. Lucien PAILLARD, M. Benito INVERNIZZI, M. J.-Michel ALLET, Mme Barbara M. et M. Jean-René BOPP.

Heures

18 h 30

Précises

18 h 30 - 18 h 40

Introduction :

M. Pierre JONNERET

Président de la Fédération des Sociétés suisses de Paris.

18 h 40 - 19 h 00

Présentation de :

M. Lucien PAILLARD

Suppléant du Directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger

- a) L'assurance maladie en Suisse (généralités).
- b) Les problèmes actuels des Suisses de l'étranger face à l'assurance maladie.
- c) L'accord social bilatéral franco-suisse.

19 h 00 - 19 h 20

Présentation de :

M. J.-Michel ALLET

Mandataire commercial auprès de la Société vaudoise et romande de Secours Mutual

- Ce que devrait faire un Suisse de France avant de rentrer au pays.
- a) En s'annonçant partant en France, quels documents doit-il demander ?
- b) Que se passe-t-il si la personne n'est pas encore assurée sociale en France ?
- c) Peut-on avoir une assurance maladie suisse tout en vivant en France ?
- d) A quel tarif sont soumis les étrangers qui passent leurs vacances en Suisse ?
- Que fait cette personne en arrivant en Suisse ?
- a) Quels documents doit-elle avoir à disposition ?
- b) Procédure pour devenir membre d'une caisse-maladie
- c) Possibilité de couverture d'assurance et immédiateté.
- d) Que se passe-t-il lorsqu'une personne est malade, en arrivant en Suisse depuis la France ; cas des femmes enceintes.
- e) Différence de primes par canton.

19 h 20 - 19 h 30

Présentation de

Mme Barbara BAUER

Déléguée générale du Bureau suisse d'Action Sociale de la S.H.B.

- Situation des Suisses qui vont prendre domicile en France à l'âge de la retraite.
- Équivalence entre sociétés mutuelles et sécurité sociale pour adhérer à une caisse maladie suisse.

Eventuellement, point traité par **M. J.-Michel ALLET**

19 h 30

Questions du plenum.

19 h 50 environ

Présentation de :

M. Benito INVERNIZZI

- Le Fonds de Solidarité.
- Le Fonds de Solidarité en images.

20 h 20 environ

Questions du plenum.

20 h 45 environ

Fin de la Réunion d'information.